

Séance du 29 novembre 2023

Délibération n° 2023/68

OBJET : Approbation de la dénonciation du règlement du personnel approuvé par délibération au Conseil d'Administration du 20 avril 2018 et mandatement au Directeur Général pour l'établissement d'un nouveau règlement

Vu le décret n° 2014-1729 du 29 décembre 2014 modifiant le décret n°2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée ;

Vu le règlement intérieur institutionnel du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Foncier de la Vendée,

Vu le code du travail

Vu le règlement du personnel du 20 avril 2018 mis en place par approbation du Bureau en date du 20 septembre 2017

Sur proposition du Directeur Général,

Le Conseil d'Administration :

- APPROUVE la dénonciation de la majoration familiale et la mise en place, à titre de substitution, d'une prime de naissance ou d'adoption
- APPROUVE la mise à jour des articles du code du travail
- AUTORISE le Directeur général à consulter le CSE sur le projet de dénonciation et sur le projet de substitution
- MANDATE le Directeur général pour la mise en œuvre de la procédure de dénonciation du règlement du personnel et l'entrée en vigueur du nouveau règlement se substituant à celui de 2018.

Le Président du Conseil d'administration



Valentin JOSSE

Vu et approuvé le 3 DEC. 2023



Le Préfet de la Vendée
Secrétaire Général par intérim

Yann LE BRUN